



826 Static Off Vaporisateur Antistatique Moussant

MG Chemicals UK Limited - FRA

Version Num: A-1.02

Fiche de données de sécurité (Conforme au Règlement (UE) n° 2015/830)

Date de publication: 10/01/2020

Date de révision: 27/03/2020

L.REACH.FRA.FR

SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	826 Static Off Vaporisateur Antistatique Moussant
Synonymes	SDS Code: 826-Aerosol; 826-450G
Autres moyens d'identification	Sans Objet

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes :	Vaporisateur Antistatique Moussant
Utilisations déconseillées	Sans Objet

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom commercial de l'entreprise	MG Chemicals UK Limited - FRA	MG Chemicals (Head office)
Adresse	Heame House, 23 Bilston Street, Sedgely Dudley DY3 1JA United Kingdom	9347 - 193 Street Surrey V4N 4E7 British Columbia Canada
Téléphone	+(44) 1663-362888	+(1) 800-201-8822
Fax	Pas Disponible	+(1) 800-708-9888
Site Internet	Pas Disponible	www.mgchemicals.com
Courriel	sales@mgchemicals.com	Info@mgchemicals.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Association / Organisation	Verisk 3E (Code d'accès: 335388)
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+(1) 760 476 3961
Autres numéros de téléphone d'urgence	Pas Disponible

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la directive EC Numéro 1272/2008 [CLP] [1]	H229 - Catégorie aérosol non inflammable 3
Légende:	1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger	Sans Objet
MENTION D'AVERTISSEMENT	ATTENTION

Déclaration(s) sur les risques

H229	Réceptif sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
------	--

Déclaration(s) supplémentaires

Sans Objet

Déclarations de Sécurité: Prévention

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P251	Réceptif sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Déclarations de Sécurité: Réponse

Sans Objet

Continued...

826 Static Off Vaporisateur Antistatique Moussant

Déclarations de Sécurité: Stockage

P410+P412

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

Déclarations de Sécurité: Élimination

Sans Objet

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1.Substances

Voir Composition sur les ingrédients Section 3.2

3.2.Mélanges

1.Numéro CAS 2.EC Num 3.Numéro index 4.Numéro REACH	%[poids]	Nom	Classification selon la directive EC Numéro 1272/2008 [CLP]
1.7732-18-5 2.231-791-2 3.Pas Disponible 4.Pas Disponible	90	<u>eau</u>	Sans Objet
1.75-28-5 2.200-857-2 3.601-004-00-0 601-004-01-8 4.01-2119485395-27-XXXX	4	<u>isobutane</u>	Gaz inflammables, catégorie de danger 1, Gaz sous pression: Gaz liquéfiés; H220, H280
1.67-63-0 2.200-661-7 3.603-117-00-0 4.01-2119457558-25-XXXX	3	<u>propane-2-ol</u>	Liquides inflammables, catégorie de danger 2, Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2, Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie de danger 3, Effets narcotiques; H225, H319, H336 [2]
1.111-76-2 2.203-905-0 3.603-014-00-0 4.01-2119475108-36-XXXX	2	<u>2-BUTOXYÉTHANOL</u> *	Toxicité aiguë (par inhalation), catégories de danger 4, Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégories de danger 4, Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2, Toxicité aiguë (par voie orale), catégories de danger 4; H332, H312, H315, H319, H302 [2]
1.74-98-6 2.200-827-9 3.601-003-00-5 4.01-2119486944-21-XXXX	1	<u>propane</u>	Gaz inflammables, catégorie de danger 1, Gaz sous pression; H220, H280 [2]
Légende:	1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI; 3. Classement établi à partir de C & L; * EU IOELVs disponible		

SECTION 4 PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Contact des yeux	<p>Si les aérosols entrent en contact avec les yeux:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Maintenir immédiatement les paupières ouvertes et rincer l'œil avec de l'eau fraîche. ▶ S'assurer d'une irrigation complète de l'œil en conservant les paupières séparées et loin de l'œil et en soulevant la paupière haute ou basse de temps en temps. ▶ Si la douleur persiste ou réapparaît, rechercher une attention médicale. ▶ La dépose de lentilles de contact après une blessure à l'œil ne devrait être réalisée que par du personnel entraîné.
Contact avec la peau	<p>En cas de brûlures de froid (froidure):</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Baigner la zone affectée immédiatement dans de l'eau froide pendant 10 à 15 minutes, en immersion si possible et sans frotter. ▶ NE PAS APPLIQUER d'eau chaude ou de chaleur rayonnante. ▶ Appliquer un linge propre et sec. ▶ Transporter à l'hôpital ou chez un docteur. <p>Si des poussières de solides ou des nuages d'aérosols se déposent sur la peau.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Laver abondamment la zone affectée avec de l'eau et du savon si disponible. ▶ Retirer tous les solides adhérent avec une crème industrielle de nettoyage de la peau. ▶ NE PAS utiliser de solvants. ▶ Rechercher un avis médical en cas d'irritation.
Inhalation	<p>Si des aérosols, fumées ou produits de combustion sont inhalés:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Amener à l'air frais. ▶ Coucher le patient. Le conserver au chaud et au repos. ▶ Les prothèses telles que fausses dents, qui pourraient bloquer les voies respiratoires, devraient être retirées si possible avant le début des premiers soins. ▶ Si le souffle est court ou est arrêté, s'assurer que les voies respiratoires sont libérées et appliquer une réanimation, de préférence avec un appareil respiratoire autonome à pulmoccommande, un masque avec un sac à valve ou un masque de poche comme entraîné à. Réaliser un CPR si nécessaire. ▶ Transporter à l'hôpital ou chez un docteur.
Ingestion	Non considérée comme une voie d'entrée normale.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir la section 11

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Continued...

826 Static Off Vaporisateur Antistatique Moussant

Traiter symptomatiquement.

Pour des expositions aiguës ou répétées de courte durée à l'éthylène glycol:

- ▶ Un traitement tôt de l'infection est important. S'assurer que le vomissement est satisfaisant.
- ▶ Tester et corriger les acidoses métaboliques et l'hypocalcémie.
- ▶ Appliquer une diurèse approuvée si possible avec du mannitol hypertonique.
- ▶ Évaluer le statut rénal et débiter une hémodialyse si indiqué. [L.O.]
- ▶ Une absorption rapide est une indication que le vomissement ou le lavage est efficace uniquement dans les premières heures. Un purgatif et le charbon ne sont généralement pas efficaces.
- ▶ Corriger l'acidose, la balance fluide/électrolyte et une dépression respiratoire de la manière habituelle. Une acidose systémique (en dessous de 7,2) peut être traitée avec une solution de bicarbonate de sodium en intraveineuse.
- ▶ Une thérapie à l'éthanol prolonge la demi-vie de l'éthylène glycol et réduit la formation de métabolites toxiques.
- ▶ La pyridoxine et la thiamine sont les cofacteurs pour le métabolisme de l'éthylène glycol et doivent être données (50 à 100 mg respectivement) intra-musculairement, quatre fois par jour pendant 2 jours.
- ▶ Le magnésium est également un cofacteur et doit être restauré. Le statut du 4-méthylpyrazole, dans le régime de traitement, est encore incertain. Pour une élimination du produit et de ses métabolites, une hémodialyse est bien supérieure à une dialyse péritonéale.

[Ellenhorst and Barceloux: Medical Toxicology]

Il a été suggéré qu'il y a une nécessité à établir une nouvelle limite d'exposition biologique avant une période de travail qui est clairement en-dessous de 100 mmol d'acides éthoxy-acétiques par mole de créatinine dans les urines du matin des personnes exposées professionnellement aux éthers d'éthylène glycol. Ceci provient des découvertes qu'une augmentation des calculs urinaires peut être associée à de telles expositions.

Laitinen J., et al: Occupational Environmental Medicine 1996; 53, 595-600

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

PETIT INCENDIE :

- ▶ Pulvérisation d'eau, de produits chimiques secs, ou de CO₂

GRAND INCENDIE :

- ▶ Pulvérisation d'eau ou brouillard.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu	Éviter un contact avec les agents oxydants i.e. nitrates, acides oxydants, décolorants avec chlore, chlore de piscine etc. car un allumage peut survenir.
-------------------------------	---

5.3. Conseils aux pompiers

Lutte Incendie	<p>POUR DES FEUX IMPLIQUANT PLUSIEURS CYLINDRES DE GAZ:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Pour arrêter le flux de gaz, un personnel spécifiquement entraîné peut rendre l'atmosphère inerte en réduisant les niveaux d'oxygène permettant ainsi le rebouchage des containers fuyants. ▶ Réduire le taux du flux et injecter un gaz inerte, si possible, avant de stopper complètement le flux pour prévenir un retour de flamme. ▶ NE PAS éteindre le feu tant que l'approvisionnement est fermé, sinon un ré-allumage explosif pourra survenir. ▶ Si le feu est éteint et que le flux de gaz continue, utiliser une ventilation augmentée pour prévenir la création d'une atmosphère explosive. ▶ Utiliser des outils anti-étincelle pour fermer les valves des containers. ▶ Faire ATTENTION à une Explosion de d'Ebullition de Liquide s'Evaporant en Vapeur, BLEVE, si le feu empiète sur les containers environnants. ▶ Diriger un jet d'eau 2500 litres/min (500 gpm) sur les containers au-dessus du niveau du liquide avec l'assistance de moniteurs de contrôle distant. ▶ Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque. ▶ Peut être violemment ou explosivement réactif. ▶ Porter un appareil de respiration avec des gants de protection. ▶ Prévenir par tous les moyens disponibles, les éclaboussures d'entrer dans les drains et les voies d'eau. ▶ Si sûr de le faire, éteindre tous les appareils électriques jusqu'à ce que le risque d'incendie par le feu a disparu. ▶ Utiliser de l'eau fournie sous forme de sprays fins pour contrôler le feu et refroidir les zones adjacentes. ▶ NE PAS approcher des cylindres suspectés être chauds. ▶ Refroidir les cylindres exposés au feu avec un spray d'eau depuis un endroit protégé. ▶ Si possible en toute sécurité, retirer les containers de l'itinéraire du feu. ▶ L'équipement doit être décontaminé en profondeur après usage <p>-----</p> <p>GENERAL</p> <p>-----</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque. ▶ Peut être violemment ou explosivement réactif. ▶ Porter un appareil respirateur plus des gants de protection. ▶ Envisager une évacuation. ▶ Combattre le feu depuis une distance sûre, à partir d'un abris adéquat. ▶ Si sûr, éteindre les appareils électriques jusqu'à ce que le risque d'incendie par les vapeurs a disparu. ▶ Utiliser de l'eau fournie sous forme de sprays fins pour contrôler le feu et refroidir les zones adjacentes. ▶ NE PAS approcher des cylindres suspectés être chauds. ▶ Refroidir les cylindres exposés au feu avec un spray d'eau depuis un endroit protégé. ▶ Si possible en toute sécurité, retirer les containers de l'itinéraire du feu. <p>-----</p> <p>PROCEDURES DE LUTTE INCENDIE</p> <p>-----</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ La seule manière sûr d'éteindre un incendie de gaz inflammable est d'arrêter le flux de gaz. ▶ Si le flux ne peut être stoppé, laisser le contenu entier du cylindre brûler tout en refroidissant le cylindre et les alentours avec de l'eau depuis une distance adaptée. ▶ L'extinction d'un incendie sans arrêter le flux de gaz peut permettre la formation de mélanges explosifs ou inflammables avec l'air. ▶ Ces mélanges peuvent se propager jusqu'à une source d'allumage. <p>-----</p> <p>RISQUES PARTICULIERS</p> <p>-----</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Des pressions excessives peuvent se développer dans un cylindre exposé au feu ; ceci peut engendrer une explosion. ▶ Les cylindres avec des limiteurs de pression peuvent libérer leurs contenus en raison d'un feu et le gaz libéré peut constituer une nouvelle source de risque pour les pompiers. ▶ Les cylindres sans limiteur de pression non pas de sécurité pour une libération contrôlée et sont donc plus à même d'exploser si exposés à un feu. <p>-----</p> <p>NECESSITES DE LA LUTTE INCENDIE</p> <p>-----</p>
-----------------------	--

826 Static Off Vaporisateur Antistatique Moussant

	<ul style="list-style-type: none"> ▶ La nécessité de vêtement proche, de protection contre les pénétrations et les embrasements généralisés et les protections spéciales devraient être déterminées pour chaque incident par un professionnel compétent dans la sécurité de la lutte incendie. <p>Prévenir par tous les moyens les éclaboussures d'entrer dans les drains et les voies d'eau.</p>
Risque D'Incendie/Explosion	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Non Combustible. ▶ Il ne s'agit pas d'un risque de feu majeur. ▶ L'expansion ou la décomposition à cause de la chaleur peuvent entraîner l'explosion des récipients. ▶ La décomposition due à la chaleur peut engendrer des fumées toxiques de monoxyde de carbone (CO). ▶ Peut émettre des fumées âcres. ▶ Le liquide et la vapeur sont inflammables. ▶ Risque d'incendie modéré si exposé à la chaleur ou à une flamme. ▶ La vapeur forme un mélange explosif avec l'air. ▶ Risque d'explosion modéré si exposé à la chaleur ou à une flamme. ▶ La vapeur peut voyager sur à grande distance de sa source. ▶ Un échauffement peut provoquer une expansion ou une décomposition conduisant une rupture violente des containers. ▶ Les cannettes d'aérosols peuvent exploser si exposées à une flamme nue. ▶ En se rompant, les containers peuvent s'envoler et éparpiller les produits enflammés. ▶ Les risques ne se limitent pas aux effets de la pression. ▶ Peut émettre des fumées acides, toxiques et corrosives. ▶ En brûlant, peut émettre des fumées toxiques de monoxyde de carbone (CO). <p>Les produits de combustion comprennent: le monoxyde de carbone (CO) dioxyde de carbone (CO2) d'autres produits de pyrolyse typiques de la combustion des matières organiques.</p> <p>Contient une substance à bas point d'ébullition: les containers fermés peuvent se rompre en raison de l'augmentation de pression dans des conditions d'incendie.</p>

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Voir l'article 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Eclaboussures Mineures	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nettoyez tout de suite tous les écoulements. ▶ Évitez de respirer les vapeurs et le contact avec la peau et les yeux. ▶ Mettez des vêtements, des gants et des lunettes de protection ▶ Éliminez toutes les éventuelles sources d'incendie et augmentez l'aération ▶ Essuyez. ▶ Si n'y a aucun risque, les boîtes abîmées doivent être mises dans un conteneur dehors, loin des sources d'incendie, jusqu'à ce que la pression ait diminué. ▶ Les boîtes non endommagées doivent être rassemblées et rangées dans un lieu sûr. ▶ Nettoyez tout de suite tous les écoulements. ▶ Évitez de respirer les vapeurs et le contact avec la peau et les yeux. ▶ Contrôlez le contact de votre corps en portant un équipement de protection. ▶ Contenez et absorbez le liquide avec du sable, de la terre, du matériel inerte ou de la vermiculite. ▶ Essuyez. ▶ Mettez dans un récipient adéquat pour les déchets et scellé.
Eclaboussures Majeures	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Vider la zone de son personnel non-protégé et se déplacer contre le vent. ▶ Alerter les Autorités d'Urgences et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque. ▶ Peut être violemment ou explosivement réactif. ▶ Porter une protection complète du corps avec un appareil respirateur. ▶ Prévenir par tous les moyens les éclaboussures de pénétrer dans les drains et les voies d'eau. ▶ Envisager une évacuation. ▶ Fermer toutes les sources possibles d'allumage et augmenter la ventilation. ▶ Ne pas fumer et aucune lumière à nu dans la zone. ▶ Faire preuve d'une attention extrême pour prévenir toute réaction violente. ▶ Stopper les fuites s'il est sûr de le faire. ▶ Un spray d'eau ou de fumée peut être utilisé pour disperser la vapeur. ▶ NE PAS entrer dans un espace confiné dans lequel du gaz a pu s'accumuler . ▶ Conserver le lieu vide jusqu'à ce que le gaz se soit dispersé. ▶ NE PAS exercer de pression excessive sur la valve de pression; NE PAS essayer de faire marcher la valve si elle est endommagée. ▶ Vider la zone de son personnel et se déplacer contre le vent. ▶ Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque. ▶ Peut être violemment ou explosivement réactif. ▶ Porter un appareil respiratoire plus des gants de protection. ▶ Prévenir par tous les moyens les éclaboussures de pénétrer dans les drains. ▶ Ne pas fumer, pas de lumière à nu ou de source d'allumage. ▶ Augmenter le ventilation. ▶ Stopper les fuites s'il est sûr de le faire. ▶ Un spray ou un nuage d'eau peut être utilisé pour disperser / absorber les vapeurs. ▶ Absorber ou couvrir les éclaboussures avec du sable, de la terre, un matériau inerte ou de la vermiculite. ▶ Si sûr, les cannettes endommagées doivent être placées dans un container à l'extérieur. Les cannettes intactes doivent être réunies et attachées de manière sûr. ▶ Collecter les résidus solides et les enfermer dans des bidons étiquetés pour le traitement.

6.4. Référence à d'autres sections

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

826 Static Off Vaporisateur Antistatique Moussant

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation Sure	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Eviter tout contact personnel, incluant une inhalation. ▶ Porter un vêtement de protection si un risque d'exposition apparaît. ▶ Utiliser une zone bien ventilée. ▶ Prévenir une concentration dans les creux et puits. ▶ NE PAS entrer dans mes espaces confinés jusqu'à ce que l'atmosphère ai été vérifiée. ▶ Eviter de fumer, les lumières à nu, ou les sources d'allumages. ▶ Eviter un contact avec des produits incompatibles. ▶ Durant la manipulation, NE PAS manger, boire ni fumer. ▶ NE PAS incinérer ou percer les bombes d'aérosols. ▶ NE PAS diriger le spray directement sur les humains, la nourriture ou les ustensiles de cuisine. ▶ Eviter les dommages physiques aux containers. ▶ Toujours se laver les mains avec du savon et de l'eau après une manipulation. ▶ Les vêtements de travail doivent être blanchis séparément. ▶ Suivre les procédures de travail adéquates. ▶ Suivre les recommandations de manipulation et de stockage du fabricant. ▶ L'atmosphère doit être régulièrement contrôlée en fonction des standards d'exposition établis afin de maintenir des conditions de travail sûres.
Protection anti- Feu et explosion	Voir Section 5
Autres Données	<p>Conserver au sec pour éviter une corrosion des cannettes. Une corrosion peut conduire à une perforation des containers et la pression interne peut éjecter le contenu hors de la cannette.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Stockez le matériel dans les récipients d'origine dans un endroit conforme au stockage de liquides inflammables. ▶ NE stockez pas dans des fosses, des sous-sols ou des zones où les vapeurs peuvent s'accumuler. ▶ Evitez de fumer, les lampes nues ou les sources d'incendie lors du stockage. ▶ Maintenez les récipients bien scellés. ▶ Stockez-le loin de matériels incompatibles dans un endroit frais, sec et aéré. ▶ Protégez les récipients des dégâts matériels et vérifiez régulièrement qu'il n'y a pas de fuite. ▶ Respectez les conseils de stockage du fabricant.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Container adapté	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Aérosol dispenser. ▶ Vérifiez que les récipients sont clairement étiquetés.
Incompatibilité de Stockage	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les gaz comprimés peuvent contenir une grande quantité d'énergie cinétique bien supérieure a celle qui est potentiellement disponible à partir de l'énergie de la réaction produite par le gaz en réaction chimique avec d'autres substances. <p>Eviter une réaction avec des agents oxydants.</p>

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2

SECTION 8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

NIVEAU SANS EFFET DÉRIVÉ (DNEL)

Pas Disponible

PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC)

Pas Disponible

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLEP)

DONNEES SUR LES INGREDIENTS

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME (français)	isopropanol	Alcool isopropylique	Pas Disponible	980 mg/m3 / 400 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME (français)	ethylene glycol monobutyl ether	2-Butoxyéthanol	10 ppm / 49 mg/m3	246 mg/m3 / 50 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
UE Liste récapitulative des indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLEP)	ethylene glycol monobutyl ether	2-Butoxyethanol	20 ppm / 98 mg/m3	246 mg/m3 / 50 ppm	Pas Disponible	Skin

LIMITES D'URGENCE

Composant	Nom du produit	TEEL-1	TEEL-2	TEEL-3
isobutane	Methylpropane, 2-; (Isobutane)	5500 ppm	17000 ppm	53000 ppm
propane-2-ol	Isopropyl alcohol	400 ppm	2000 ppm	12000 ppm
2-BUTOXYÉTHANOL	Butoxyethanol, 2-; (Glycol ether EB)	60 ppm	120 ppm	700 ppm
propane	Propane	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

826 Static Off Vaporisateur Antistatique Moussant

Composant	IDLH originale	IDLH révisé
eau	Pas Disponible	Pas Disponible
isobutane	Pas Disponible	Pas Disponible
propane-2-ol	2,000 ppm	Pas Disponible
2-BUTOXYÉTHANOL	700 ppm	Pas Disponible
propane	2,100 ppm	Pas Disponible

DONNÉES SUR LES MATÉRIAUX

Degré du seuil d'odeur: 3.3 ppm (détection), 7.6 ppm (reconnaissance)

L'exposition au niveau de ou au dessous du niveau recommandé d'isopropanol TLV-TWA et STEL est censé minimiser la possibilité d'enclenchement d'effets narcotiques or d'une irritation grave des yeux ou des voies respiratoires supérieures. Il est entendu que, sans réelle évidence, cette limite protège aussi contre le développement d'effets chroniques sur la santé. La limite est à mi distance de celle établie pour l'éthanol qui est moins toxique, et celle de l'alcool n-C3 propyl, qui est plus toxique que l'isopropanol.

8.2. Contrôles de l'exposition

<p>8.2.1. Contrôle d'ingénierie approprié</p>	<p>Un échappement général est adéquat dans des conditions de fonctionnement normales. Si un risque de surexposition existe, porter un respirateur approuvé SAA. Un ajustement correct est essentiel pour obtenir une protection adéquate.</p> <p>Fournir une ventilation adéquate dans les entrepôts et les lieux de stockage fermés.</p> <p>Les contaminants aériens générés dans les lieux de travail possède des vitesses 'd'échappement' différentes, qui à leurs tours, déterminent les vitesses de capture' de l'air frais circulant nécessaire pour retirer efficacement le contaminant.</p> <table border="1" data-bbox="392 725 1489 846"> <thead> <tr> <th>Type de contaminant :</th> <th>Vitesse de l'air :</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>aérosols (libérés à faible vitesse dans une zone de génération importante)</td> <td>0.5-1 m/s</td> </tr> <tr> <td>Spray direct, spray de peinture dans des cabines peu profondes, décharge de gaz (génération importante dans une zone à déplacement d'air rapide)</td> <td>1-2,5 m/s (200-500 f/min)</td> </tr> </tbody> </table> <p>Dans chaque intervalle, la valeur appropriée dépend de:</p> <table border="1" data-bbox="392 902 1257 1070"> <thead> <tr> <th>Minimum de l'intervalle</th> <th>Maximum de l'intervalle</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1: Courants d'air minimaux ou favorables pour la capture dans une pièce</td> <td>1: Perturbation des courants d'air de la pièce</td> </tr> <tr> <td>2: Contaminants à faible vitesse ou à valeur de nuisance uniquement</td> <td>2: Contaminants à forte toxicité</td> </tr> <tr> <td>3: Intermittent, faible production</td> <td>3: Forte production, utilisation importante</td> </tr> <tr> <td>4: Large hotte ou masse d'air importante en mouvement</td> <td>4: Petite hotte – contrôle local uniquement.</td> </tr> </tbody> </table> <p>Une théorie simple montre que la vitesse de l'air chute rapidement avec une augmentation de la distance à l'ouverture d'un simple conduit d'extraction. La vitesse diminue généralement avec la carré de la distance par rapport au point d'extraction (dans les cas simples). La vitesse de l'air au point d'extraction doit donc être ajustée en relation avec la distance de la source de contamination. La vitesse de l'air au niveau des pales d'extraction, par exemple, doit être au minimum de 1-2 m/s pour l'extraction de solvants générés dans un réservoir distant de 2 mètres du point d'extraction. D'autres considérations mécaniques, qui produisent des déficits de performance de l'appareil d'extraction, rendent essentielles que les vitesses théoriques de l'air soient multipliées par un facteur de 10 ou plus quand les systèmes d'extraction sont installés ou en usage.</p>	Type de contaminant :	Vitesse de l'air :	aérosols (libérés à faible vitesse dans une zone de génération importante)	0.5-1 m/s	Spray direct, spray de peinture dans des cabines peu profondes, décharge de gaz (génération importante dans une zone à déplacement d'air rapide)	1-2,5 m/s (200-500 f/min)	Minimum de l'intervalle	Maximum de l'intervalle	1: Courants d'air minimaux ou favorables pour la capture dans une pièce	1: Perturbation des courants d'air de la pièce	2: Contaminants à faible vitesse ou à valeur de nuisance uniquement	2: Contaminants à forte toxicité	3: Intermittent, faible production	3: Forte production, utilisation importante	4: Large hotte ou masse d'air importante en mouvement	4: Petite hotte – contrôle local uniquement.
Type de contaminant :	Vitesse de l'air :																
aérosols (libérés à faible vitesse dans une zone de génération importante)	0.5-1 m/s																
Spray direct, spray de peinture dans des cabines peu profondes, décharge de gaz (génération importante dans une zone à déplacement d'air rapide)	1-2,5 m/s (200-500 f/min)																
Minimum de l'intervalle	Maximum de l'intervalle																
1: Courants d'air minimaux ou favorables pour la capture dans une pièce	1: Perturbation des courants d'air de la pièce																
2: Contaminants à faible vitesse ou à valeur de nuisance uniquement	2: Contaminants à forte toxicité																
3: Intermittent, faible production	3: Forte production, utilisation importante																
4: Large hotte ou masse d'air importante en mouvement	4: Petite hotte – contrôle local uniquement.																
<p>8.2.2. Protection Individuelle</p>																	
<p>Protection des yeux/du visage.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Lunettes de sécurité. ▶ Lunettes de sécurité avec des protections sur le côté. ▶ Masque chimique. ▶ Les lentilles de contact constituent un risque particulier; les lentilles molles peuvent absorber les produits irritants et toutes les lentilles les concentrent. ▶ Masque chimique. Protection pour tout le visage. ▶ Les lentilles de contact constituent un risque particulier; les lentilles molles peuvent absorber les produits irritants et toutes les lentilles les concentrent. ▶ Lunettes contre les gaz à ajustage précis. <p>Pas d'équipement particulier pour une faible exposition i.e. durant la manipulation de petites quantités.</p> <p>SINON: Pour des expositions potentiellement modérées ou importantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ lunettes de sécurité avec protection latérales. ▶ REMARQUE: Les lentilles de contact présentent un risque particulier ; les lentilles souples peuvent absorber les irritants et TOUTES les lentilles les concentrent. 																
<p>Protection de la peau</p>	<p>Voir protection Main ci-dessous</p>																
<p>Protection des mains / pieds</p>	<p>Porter des gants de protection généraux, eg., gants en caoutchouc légers.</p> <p>Pas d'équipement particulier pour la manipulation de faibles quantités.</p> <p>SINON:</p> <p>Pour des expositions potentiellement modérées:</p> <p>Porter des gants de protection standard, e.g. gants légers en plastique.</p> <p>Pour des expositions potentiellement importantes:</p> <p>Porter des gants de protection chimique, eg. PVC et protège-chaussures de sécurité.</p> <p>Gants isothermes</p>																
<p>Protection corporelle</p>	<p>Voir Autre protection ci-dessous</p>																
<p>Autres protections</p>	<p>Les vêtements isolés de la terre et portés par les opérateurs peuvent développer des charges statiques bien supérieures (jusqu'à 100 fois) à l'énergie d'allumage minimum pour de divers mélanges gaz-air inflammables. Ceci demeure vrai pour une large plage de matériaux de vêtements, y compris le coton. Éviter les niveaux de charge dangereux en vous assurant de la faible résistivité du matériau de surface le plus externe. BREITHERICK: Handbook of Reactive Chemical Hazards.</p> <p>Aucun équipement spécial est nécessaire lors de la manipulation de petites quantités.</p> <p>SINON:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Protections. ▶ Crème nettoyante. ▶ Unité de nettoyage pour les yeux. 																

826 Static Off Vaporisateur Antistatique Moussant

► N'appliquez pas sur des surfaces chaudes.

Produit(s) recommandé(s)

INDEX DE SELECTION DES GANTS

La sélection des gants est basée sur une présentation modifiée du:

'Forsberg Clothing Performance Index'.

L(Les) effet(s) de la (des) substance(s) suivante(s) sont prises en compte dans la sélection générée par ordinateur.

826 Static Off Nettoyant Antistatic Moussant

Matériel	CPI
NEOPRENE	B
BUTYL	C
NAT+NEOPR+NITRILE	C
NATURAL RUBBER	C
NATURAL+NEOPRENE	C
NITRILE	C
NITRILE+PVC	C
PE/EVAL/PE	C
PVA	C
PVC	C
SARANEX-23	C
VITON	C

* CPI - Index de Performance Chemwatch

A: Meilleure Sélection

B: Satisfaisant ; peut se dégrader après 4 heures d'immersion continue.

C: Choix Pauvre ou Dangereux pour d'autre qu'une immersion à court terme.

REMARQUE: Comme une série de facteurs influenceront la performance actuelle des gants, une sélection finale doit être basée sur l'observation détaillée -

* Quand les gants doivent être utilisés sur une base à court terme, peu fréquente ou temporaire, les facteurs tels que le 'touché' ou la commodité (e.g. disponibilité), peuvent orienter le choix des gants qui peuvent être sinon inadaptés suite à une utilisation à long terme ou fréquente. Un médecin qualifié devrait être consulté.

Protection respiratoire

Les masques à cartouches ne doivent jamais être utilisés pour entrer en urgence dans une zone ou entrer dans des zones à concentration inconnue de vapeur ou de teneur en oxygène. Le porteur doit être averti de quitter immédiatement la zone contaminée en cas de détection d'une odeur à travers le respirateur. L'odeur peut indiquer que le masque ne fonctionne pas convenablement, que la concentration en vapeur est trop élevée ou que le masque n'est pas convenablement ajusté. En raison de ces contraintes, seule une utilisation restreinte des masques à cartouches est considérée comme appropriée.

Généralement non applicable.

8.2.3. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Voir section 12

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Transparent		
État Physique	gaz liquéfié	Densité relative (Water = 1)	1
Odeur	Pas Disponible	Coefficient de partition n-octanol / eau	Pas Disponible
Seuil pour les odeurs	Pas Disponible	Température d'auto-allumage (°C)	>245
pH (comme fourni)	Pas Disponible	Température de décomposition	Pas Disponible
Point de fusion / point de congélation (° C)	Pas Disponible	Viscosité (cSt)	<20.5
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)	>93	Poids Moléculaire (g/mol)	Pas Disponible
Point d'éclair (°C)	>50	goût	Pas Disponible
Taux d'évaporation	<1 BuAC = 1	Propriétés explosives	Pas Disponible
Inflammabilité	Inflammable.	Propriétés oxydantes	Pas Disponible
Limite supérieure d'explosivité	Pas Disponible	La tension de surface (dyn/cm or mN/m)	Pas Disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	Pas Disponible	Composé volatil (%vol)	Pas Disponible
Pression de vapeur (kPa)	Pas Disponible	Groupe du Gaz	Pas Disponible
hydrosolubilité	miscible	pH en solution (1%)	Pas Disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	>1	VOC g/L	Pas Disponible

9.2. Autres informations

Pas Disponible

826 Static Off Vaporisateur Antistatique Moussant

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité	Voir section 7.2
10.2. Stabilité chimique	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Températures élevées. ▶ Présence d'une flamme nue. ▶ Le produit est considéré comme stable. ▶ Une polymérisation à risque ne se produira pas.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Voir section 7.2
10.4. Conditions à éviter	Voir section 7.2
10.5. Matières incompatibles	Voir section 7.2
10.6. Produits de décomposition dangereux	Voir section 5.3

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Inhalé	<p>Le produit n'est pas censé produire des effets négatifs sur la santé ni des irritations du système respiratoire (tels que classifiées par les directives CE se basant sur des modèles animaux). Néanmoins, la pratique d'une bonne hygiène requiert de conserver les expositions à un minimum et que des mesures de contrôle adaptées soient mises en place lors d'une pratique professionnelle.</p> <p>Habituellement pas un risque en raison de la nature non-volatile de produit</p> <p>La vapeur est inconfortable</p> <p>ATTENTION: Une mauvaise utilisation intentionnelle par concentration/inhalation des contenus peut être mortelle.</p> <p>Le produit est fortement volatile et peut rapidement créer une atmosphère surchargée dans les espaces confinés ou non-ventilés. La vapeur est plus lourde que l'air et peut déplacer et remplacer l'air dans la zone de respiration, agissant comme un simple asphyxiant. Ceci peut survenir avec peut de signes d'alerte d'une surexposition.</p> <p>Les symptômes de l'asphyxie (suffocation) peuvent inclure un mal de tête, un vertige, un souffle court, une faiblesse musculaire, une somnolence et un tintement dans les oreilles. Si l'asphyxie progresse, il peut y avoir une nausée et un vomissement, d'autres faiblesses musculaires et une inconscience et, finalement, des convulsions, un coma et la mort. Les concentrations significatives de Gaz non-toxiques réduisent le niveau d'oxygène dans l'air. Quand le niveau d'oxygène dans l'air est réduit de 21 à 14 %, la pulsation cardiaque augmente et le volume et la fréquence de la respiration augmentent. Les facultés de maintien de l'attention et d'une pensée claire sont diminuées et la coordination musculaire est perturbée. Si l'oxygène décroît de 14 à 10 %, les jugements deviennent erronés, les blessures importantes ne causant plus de douleurs. L'exercice musculaire conduit rapidement à la fatigue. Une plus grande réduction jusqu'à 6 % peut produire des nausées et vomissements et la faculté de déplacement peut être perdue. Des dommages permanents au cerveau peuvent demeurer même après réanimation à de si faibles niveaux d'oxygène. En dessous de 6 %, la respiration s'effectue par secousses et des convulsions peuvent apparaître. L'inhalation d'un mélange ne contenant pas d'oxygène peut engendrer une inconscience à partir de la première respiration et la mort survient en quelques minutes.</p>
Ingestion	<p>Pas normalement un risque du à la forme physique du produit.</p> <p>Considérée comme une voie d'entrée improbable dans des environnements industriels/commerciaux.</p> <p>Pas considéré à risque en raison de la volatilité extrême du gaz.</p>
Contact avec la peau	<p>Un contact de la peau n'est pas connu pour avoir des effets nocifs sur la santé (classifié comme tel par la directive CE); le produit peut néanmoins produire des dommages sur la santé après une entrée par des blessures, des lésions ou des abrasions.</p> <p>Il existe certaines preuves suggérant que ce produit à la capacité de provoquer une inflammation au contact de la peau chez certaines personnes.</p> <p>Une vapeur en spray peut produire un désagrément.</p> <p>La vaporisation des liquides provoque un refroidissement rapide et un contact peut causer des brûlures de froid et des froidures.</p>
Yeux	<p>Bien que le produit ne soit pas reconnu comme irritant (classifié ainsi par la directive CE), un contact direct avec les yeux peut provoquer des désagréments passagers caractérisés par des pleurs ou des rougeurs de la conjonctivite (comme pour des brûlures dues au vent).</p> <p>Pas considéré à risque en raison de la volatilité extrême du gaz.</p>
Chronique	<p>Une exposition à long terme au produit n'est pas connue comme produisant des effets négatifs chroniques pour la santé (tel que classé par les Directives CE utilisant des modèles animaux); néanmoins, une exposition par n'importe quelle voie devrait être minimisée.</p> <p>La principale source d'exposition au gaz sur le lieu de travail est l'inhalation.</p> <p>Sur la base d'expériences animales d'abord, le matériel peut avoir des effets carcinogènes ou mutagènes; selon les informations disponibles, néanmoins, il n'existe actuellement que des données inappropriées pour estimer la situation de manière satisfaisante</p>

826 Static Off Vaporisateur Antistatique Moussant	TOXICITÉ	IRRITATION
	Pas Disponible	Pas Disponible
eau	TOXICITÉ	IRRITATION
	Orale (rat) LD 50: >90000 mg/kg ^[2]	Pas Disponible
isobutane	TOXICITÉ	IRRITATION
	Inhalatoire (rat) LC50: 658 mg/l/4h ^[2]	Pas Disponible
propane-2-ol	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermique (rat) LD50: =12800 mg/kg ^[2]	Eye (rabbit): 10 mg - moderate

826 Static Off Vaporisateur Antistatique Moussant

	Inhalatoire (rat) LC50: 72.6 mg/l/4h ^[2]	Eye (rabbit): 100 mg - SEVERE
	Orale (rat) LD 50: =4396 mg/kg ^[2]	Eye (rabbit): 100mg/24hr-moderate
		Skin (rabbit): 500 mg - mild
2-BUTOXYÉTHANOL	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermique (rat) LD50: >2000 mg/kg ^[1]	Eye (rabbit): 100 mg SEVERE
	Inhalatoire (rat) LC50: 449.48655 mg/l/4H ^[2]	Eye (rabbit): 100 mg/24h-moderate
	Orale (rat) LD 50: 250 mg/kg ^[2]	Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]
		Peau: effet nocif observé (irritant) ^[1]
		Skin (rabbit): 500 mg, open; mild
		Yeux: effet nocif observé (irritant) ^[1]
propane	TOXICITÉ	IRRITATION
	Inhalatoire (rat) LC50: >49942.95 mg/l/15M ^[2]	Pas Disponible
Légende: 1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de -. Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques		

PROPANE-2-OL	Cette substance a été classée par l'IARC comme appartenant au Groupe 3 : NON classable par rapport à son pouvoir cancérigène pour les humains. Les preuves de cancérogénicité peuvent être inadéquates ou limitées à des tests sur les animaux.
2-BUTOXYÉTHANOL	Le produit peut produire une importante irritation des yeux provoquant une inflammation importante. Une exposition prolongée ou répétée aux irritants peut produire des conjonctivites.
EAU & PROPANE	Aucune donnée significative de toxicologie aiguë identifiée dans la littérature.
PROPANE-2-OL & 2-BUTOXYÉTHANOL	Le produit peut causer une irritation de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écaillés et un épaississement de la peau.

toxicité aiguë	✗	Cancérogénicité	✗
Irritation / corrosion	✗	reproducteur	✗
Lésions oculaires graves / irritation	✗	STOT - exposition unique	✗
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	✗	STOT - exposition répétée	✗
Mutagenéité	✗	risque d'aspiration	✗

Légende: ✗ - Les données pas disponibles ou ne remplis pas les critères de classification
 ✓ - Données nécessaires à la classification disponible

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

826 Static Off Vaporisateur Antistatique Moussant	ENDPOINT	DURÉE DE L'ESSAI (HEURES)	ESPÈCE	VALEUR	SOURCE
	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
eau	ENDPOINT	DURÉE DE L'ESSAI (HEURES)	ESPÈCE	VALEUR	SOURCE
	LC50	96	Poisson	897.520mg/L	3
	EC50	96	Pas Disponible	8768.874mg/L	3
isobutane	ENDPOINT	DURÉE DE L'ESSAI (HEURES)	ESPÈCE	VALEUR	SOURCE
	LC50	96	Poisson	6.706mg/L	3
	EC50	96	Pas Disponible	7.71mg/L	2
propane-2-ol	ENDPOINT	DURÉE DE L'ESSAI (HEURES)	ESPÈCE	VALEUR	SOURCE
	LC50	96	Poisson	9-640mg/L	2
	EC50	48	crustacés	12500mg/L	5
	EC50	96	Pas Disponible	993.232mg/L	3
	EC0	24	crustacés	5-102mg/L	2
	NOEC	5760	Poisson	0.02mg/L	4

826 Static Off Vaporisateur Antistatique Moussant

2-BUTOXYÉTHANOL	ENDPOINT	DURÉE DE L'ESSAI (HEURES)	ESPÈCE	VALEUR	SOURCE
	LC50	96	Poisson	1-700mg/L	2
	EC50	48	crustacés	ca.1-800mg/L	2
	EC50	72	Pas Disponible	1-840mg/L	2
	NOEC	24	crustacés	>1-mg/L	2

propane	ENDPOINT	DURÉE DE L'ESSAI (HEURES)	ESPÈCE	VALEUR	SOURCE
	LC50	96	Poisson	10.307mg/L	3
	EC50	96	Pas Disponible	7.71mg/L	2

Légende: *Extrait de 1. Données de toxicité de IUCLID 2. Substances enregistrées par ECHA en Europe - informations écotoxicologiques - Toxicité aquatique 3. EPIWIN Suite V3.12 (QSAR) - Données de toxicité aquatique (estimées) 4. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-Unis- Données de toxicité aquatique 5. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 7. METI (Japon) - Données de bioconcentration*

Standards pour l'Eau Potable:

Total d'hydrocarbure: 10 ug/l (ANG. max)

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Persistance: Eau/Sol	Persistance: Air
eau	BAS	BAS
isobutane	HAUT	HAUT
propane-2-ol	BAS (La demi-vie = 14 journées)	BAS (La demi-vie = 3 journées)
2-BUTOXYÉTHANOL	BAS (La demi-vie = 56 journées)	BAS (La demi-vie = 1.37 journées)
propane	BAS	BAS

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
eau	BAS (LogKOW = -1.38)
isobutane	BAS (BCF = 1.97)
propane-2-ol	BAS (LogKOW = 0.05)
2-BUTOXYÉTHANOL	BAS (BCF = 2.51)
propane	BAS (LogKOW = 2.36)

12.4. Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
eau	BAS (KOC = 14.3)
isobutane	BAS (KOC = 35.04)
propane-2-ol	HAUT (KOC = 1.06)
2-BUTOXYÉTHANOL	HAUT (KOC = 1)
propane	BAS (KOC = 23.74)

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

	P	B	T
Des données disponibles	Sans Objet	Sans Objet	Sans Objet
Critères PBT remplis?	Sans Objet	Sans Objet	Sans Objet

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit / emballage	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Consulter l'autorité locale de traitement des déchets pour un traitement. ▶ Vider le contenu des bombes d'aérosols endommagés dans un site approuvé. ▶ Permettre à de petites quantités de s'évaporer. ▶ NE PAS incinérer ou percer les bombes d'aérosols.
Options de traitement des déchets	Pas Disponible
Options d'élimination par les égouts	Pas Disponible

826 Static Off Vaporisateur Antistatique Moussant

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Etiquettes nécessaires

	
--	---

Transport par terre (ADR)

14.1. Numéro ONU	1950												
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	AÉROSOLS												
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td>classe</td> <td>2.2</td> </tr> <tr> <td>Risque Secondaire</td> <td>Sans Objet</td> </tr> </table>	classe	2.2	Risque Secondaire	Sans Objet								
classe	2.2												
Risque Secondaire	Sans Objet												
14.4. Groupe d'emballage	Sans Objet												
14.5. Dangers pour l'environnement	Sans Objet												
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td>Identification du risque (Kemler)</td> <td>Sans Objet</td> </tr> <tr> <td>Code de classification</td> <td>5A</td> </tr> <tr> <td>Etiquette de danger</td> <td>2.2</td> </tr> <tr> <td>Dispositions particulières</td> <td>190 327 344 625</td> </tr> <tr> <td>quantité limitée</td> <td>1 L</td> </tr> <tr> <td>Code tunnel de restriction</td> <td>3 (E)</td> </tr> </table>	Identification du risque (Kemler)	Sans Objet	Code de classification	5A	Etiquette de danger	2.2	Dispositions particulières	190 327 344 625	quantité limitée	1 L	Code tunnel de restriction	3 (E)
Identification du risque (Kemler)	Sans Objet												
Code de classification	5A												
Etiquette de danger	2.2												
Dispositions particulières	190 327 344 625												
quantité limitée	1 L												
Code tunnel de restriction	3 (E)												

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR)

14.1. Numéro ONU	1950														
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	AÉROSOLS														
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td>Classe ICAO/IATA</td> <td>2.2</td> </tr> <tr> <td>Sous-risque ICAO/IATA</td> <td>Sans Objet</td> </tr> <tr> <td>Code ERG</td> <td>2L</td> </tr> </table>	Classe ICAO/IATA	2.2	Sous-risque ICAO/IATA	Sans Objet	Code ERG	2L								
Classe ICAO/IATA	2.2														
Sous-risque ICAO/IATA	Sans Objet														
Code ERG	2L														
14.4. Groupe d'emballage	Sans Objet														
14.5. Dangers pour l'environnement	Sans Objet														
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td>Dispositions particulières</td> <td>A98 A145 A167 A802</td> </tr> <tr> <td>Instructions d'emballage pour cargo uniquement</td> <td>203</td> </tr> <tr> <td>Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement</td> <td>150 kg</td> </tr> <tr> <td>Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers</td> <td>203</td> </tr> <tr> <td>Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet</td> <td>75 kg</td> </tr> <tr> <td>Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison</td> <td>Y203</td> </tr> <tr> <td>Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet</td> <td>30 kg G</td> </tr> </table>	Dispositions particulières	A98 A145 A167 A802	Instructions d'emballage pour cargo uniquement	203	Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement	150 kg	Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers	203	Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	75 kg	Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison	Y203	Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	30 kg G
Dispositions particulières	A98 A145 A167 A802														
Instructions d'emballage pour cargo uniquement	203														
Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement	150 kg														
Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers	203														
Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	75 kg														
Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison	Y203														
Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	30 kg G														

Transport maritime (IMDG-Code / GGVSee)

14.1. Numéro ONU	1950						
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	AÉROSOLS						
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td>Classe IMDG</td> <td>2.2</td> </tr> <tr> <td>IMDG Sous-risque</td> <td>Sans Objet</td> </tr> </table>	Classe IMDG	2.2	IMDG Sous-risque	Sans Objet		
Classe IMDG	2.2						
IMDG Sous-risque	Sans Objet						
14.4. Groupe d'emballage	Sans Objet						
14.5. Dangers pour l'environnement	Sans Objet						
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td>N° EMS</td> <td>F-D , S-U</td> </tr> <tr> <td>Dispositions particulières</td> <td>63 190 277 327 344 381 959</td> </tr> <tr> <td>Quantités limitées</td> <td>1000 ml</td> </tr> </table>	N° EMS	F-D , S-U	Dispositions particulières	63 190 277 327 344 381 959	Quantités limitées	1000 ml
N° EMS	F-D , S-U						
Dispositions particulières	63 190 277 327 344 381 959						
Quantités limitées	1000 ml						

Le transport fluvial (ADN)

826 Static Off Vaporisateur Antistatique Moussant

14.1. Numéro ONU	1950	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	AÉROSOLS	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	2.2 Sans Objet	
14.4. Groupe d'emballage	Sans Objet	
14.5. Dangers pour l'environnement	Sans Objet	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Code de classification	5A
	Dispositions particulières	190; 327; 344; 625
	Quantités Limitées	1 L
	Équipement requis	PP
	Feu cônes nombre	0

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Sans Objet

SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

EAU(7732-18-5) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Agence européenne des produits Chimiques (ECHA) de Classification	OMI Recueil IBC Chapitre 18: Liste des produits auxquels le code ne s'applique pas
Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques	Règlement (CE) n ° 1907/2006 de l'UE - Annexe IV - Dérogations à l'obligation d'enregistrement conformément à l'article 2(7)(a)
Inventaire européen CE	

ISOBUTANE(75-28-5) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures	Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques
Agence européenne des produits Chimiques (ECHA) de Classification	Inventaire européen CE
Association du Transport Aérien International (IATA) transport des Marchandises Dangereuses	L'Europe ECHA Substances enregistrés - Classification et étiquetage - DSD-DPD
Code maritime international des marchandises dangereuses Exigences (Code IMDG)	L'Union européenne (UE) à l'Annexe I de la Directive 67/548/CEE relative à la Classification et à l'Étiquetage des Substances Dangereuses - mise à jour par l'ATP: 31
Confédération européenne des syndicats liste prioritaire (CES) pour REACH autorisation	L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI
Europe Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route	Règlement type de recommandations des Nations Unies sur le transport des marchandises dangereuses
	Réglementation concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses - Tableau A: Liste des marchandises dangereuses - RID 2019 (Anglais)
	Union européenne (UE) Transport de marchandises dangereuses par route - Liste des marchandises dangereuses

PROPANE-2-OL(67-63-0) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures	L'Europe ECHA Substances enregistrés - Classification et étiquetage - DSD-DPD
Agence européenne des produits Chimiques (ECHA) de Classification	L'Union européenne (UE) à l'Annexe I de la Directive 67/548/CEE relative à la Classification et à l'Étiquetage des Substances Dangereuses - mise à jour par l'ATP: 31
Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC	L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI
Association du Transport Aérien International (IATA) transport des Marchandises Dangereuses	OMI catégorisation provisoire des substances liquides - Liste 2: polluants que des mélanges contenant au moins 99% en poids de composants déjà évalués par l'OMI
Code maritime international des marchandises dangereuses Exigences (Code IMDG)	OMI catégorisation provisoire des substances liquides - Liste 3: (Commerce-nommé) des mélanges contenant au moins 99% en poids de composants déjà évalués par l'OMI, présentant des risques de sécurité
Confédération européenne des syndicats liste prioritaire (CES) pour REACH autorisation	OMI MARPOL 73/78 (annexe II) - Liste des autres substances liquides
Europe Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route	OMI Recueil IBC Chapitre 17: Résumé des exigences minimales
Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques	OMI Recueil IBC Chapitre 18: Liste des produits auxquels le code ne s'applique pas
GESAMP / EHS Liste composite - profils de risque du GESAMP	Règlement type de recommandations des Nations Unies sur le transport des marchandises dangereuses
Inventaire européen CE	Réglementation concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses - Tableau A: Liste des marchandises dangereuses - RID 2019 (Anglais)
La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME (français)	Union européenne (UE) Transport de marchandises dangereuses par route - Liste des marchandises dangereuses

2-BUTOXYÉTHANOL(111-76-2) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

826 Static Off Vaporisateur Antistatique Moussant

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures	L'Europe ECHA Substances enregistrés - Classification et étiquetage - DSD-DPD
Agence européenne des produits Chimiques (ECHA) de Classification	L'Union européenne (UE) à l'Annexe I de la Directive 67/548/CEE relative à la Classification et à l'Étiquetage des Substances Dangereuses - mise à jour par l'ATP: 31
Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC	L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI
Association du Transport Aérien International (IATA) transport des Marchandises Dangereuses	OMI MARPOL 73/78 (annexe II) - Liste des autres substances liquides
Code maritime international des marchandises dangereuses Exigences (Code IMDG)	OMI Recueil IBC Chapitre 17: Résumé des exigences minimales
Confédération européenne des syndicats liste prioritaire (CES) pour REACH autorisation	Règlement (CE) n ° 1223/2009 du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 concernant les produits cosmétiques - Annexe III - Liste des substances que les produits cosmétiques ne doivent contenir que dans les limites prévues
Europe Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route	Règlement type de recommandations des Nations Unies sur le transport des marchandises dangereuses
Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques	Réglementation concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses - Tableau A: Liste des marchandises dangereuses - RID 2019 (Anglais)
GESAMP / EHS Liste composite - profils de risque du GESAMP	UE Liste récapitulative des indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLIPE)
Inventaire européen CE	Union européenne (UE) Transport de marchandises dangereuses par route - Liste des marchandises dangereuses
La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME (français)	

PROPANE(74-98-6) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures	Inventaire européen CE
Agence européenne des produits Chimiques (ECHA) de Classification	L'Europe ECHA Substances enregistrés - Classification et étiquetage - DSD-DPD
Association du Transport Aérien International (IATA) transport des Marchandises Dangereuses	L'Union européenne (UE) à l'Annexe I de la Directive 67/548/CEE relative à la Classification et à l'Étiquetage des Substances Dangereuses - mise à jour par l'ATP: 31
Code maritime international des marchandises dangereuses Exigences (Code IMDG)	L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI
Confédération européenne des syndicats liste prioritaire (CES) pour REACH autorisation	Règlement type de recommandations des Nations Unies sur le transport des marchandises dangereuses
Europe Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route	Réglementation concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses - Tableau A: Liste des marchandises dangereuses - RID 2019 (Anglais)
Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques	Union européenne (UE) Transport de marchandises dangereuses par route - Liste des marchandises dangereuses

Cette SDS est en conformité avec les réglementations européennes et modifications suivantes - dans la mesure où elles sont applicables : 98/24/EC, 92/85/EC, 94/33/EC, 91/689/EEC, 1999/13/EC, Règlement (UE) no 2015/830, règlement (CE) no 1272/2008 et de leurs amendements ainsi qu'avec les réglementations Britanniques suivantes :

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour la substance ou le mélange.

état de l'inventaire national

Inventaire national	Statut
Australie - AICS	Oui
Canada - DSL	Oui
Canada - NDSL	Non (eau; propane; isobutane; propane-2-ol; 2-BUTOXYÉTHANOL)
Chine - IECSC	Oui
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Oui
Japon - ENCS	Oui
Corée - KECI	Oui
New Zealand - NZIoC	Oui
Philippines - PICCS	Oui
É.-U.A. - TSCA	Oui
Taiwan - TCSI	Oui
Mexico - INSQ	Oui
Vietnam - NCI	Oui
Russie - ARIPS	Oui
Thaïlande - TECI	Oui
Légende:	<i>Oui = Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire Non = Un ou plusieurs des ingrédients énumérés ci-CAS ne sont pas sur l'inventaire et ne sont pas exempts d'(voir ingrédients spécifiques entre parenthèses)</i>

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

date de révision	27/03/2020
date initiale	04/06/2017

Codes pleine de risques de texte et de danger

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.

826 Static Off Vaporisateur Antistatique Moussant

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Résumé de la version SDS

Version	Date de revision	Sections mises à jour
8.31.1.1.1	14/08/2019	Classification, Pompier (incendie / risque d'explosion), Propriétés physiques, Déversement (mineur), Synonyme

autres informations

La classification de la substance et de ses ingrédients provient de sources officielles ainsi que d'une révision indépendante par le comité de classification de Chemwatch à l'aide de références littéraires.

La fiche technique santé-sécurité (SDS) est un outil de communication orienté sur le risque et qui doit être utilisé dans le cadre de la politique d'évaluation du risque. De nombreux facteurs peuvent influencer la diffusion d'information au sujet des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres cadres. Les risques peuvent être déterminés en référence à des Scénarios d'exposition. L'échelle d'usage, la fréquence d'utilisation et les mécanismes techniques disponibles et actuels doivent faire l'objet d'une réflexion poussée.

Pour des conseils détaillés sur les équipements de protection individuels, se référer aux standards CEN de l'UE suivants :

EN 166 - Protection individuelle des yeux

EN 340 - Vêtements de protection

EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.

EN 13832 - Protection des chaussures contre les produits chimiques

EN 133 - Protection individuelle pour la respiration

Définitions et abréviations

PC – TWA : Concentration autorisée - moyenne pondérée dans le temps

PC-STEL : Concentration autorisée - Limite d'exposition à court terme

IARC : Centre international de recherche sur le cancer

ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes gouvernementaux

STEL : Limite d'exposition à court terme

TEEL : Limites d'exposition d'urgence temporaire

IDLH : Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé

FSO : Facteur de sécurité olfactive

DSENO : Dose sans effet nocif observé

DMENO : Dose minimale avec effet nocif observé

TLV : Valeur limite seuil

LOD : Limite de détection

OTV : Valeur de seuil olfactif

FBC : Facteurs de bioconcentration

IBE : Indice biologique d'exposition

Raison du Changement

A-1.02 - Mise à jour des numéros de téléphones en cas d'urgence.